

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/119

Objet : Modification du règlement d'usage de la marque « JE SUIS DE FLANDRE ® »

Séance du mardi quinze novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente

Titulaires présents (55) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA – Christophe LEGROIS – Pierre GRANDGENEVRE – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Jacques NUNS – Philippe MASQUELIER – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHIEU – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPART – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETVOET – Yves DELFOLIE – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA - Pascal CODRON – Franck MEURILLON – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Dorothee DEBRUYNE – Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE – Anne VANPEENE – Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Suppléants présents (3) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Sandrine KEIGNAERT par Francis BEVE

Procurations (20) : Arnaud DEVILLEZ à Pierre GRANDGENEVRE – Gilles DEVIENNE à Sophie SPATOLA – Marjorie VANDENBERGHE à Brigitte GALLI – Marc DENEUCHE à ~~Nathalie BAUCHART~~ – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Elise DORMION-ROUSSEZ – Florence BRISBART à Philippe GRIMBER – Bernard DENTENER à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Céline SAUZEAU – Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL – Sophie ANDRE à Jean-Pierre BAILLEUL – Rebecca ELSENS à Marie SANDRA – Frédéric JUDE à Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE à Régis DUQUESNOY – Céline INGELAERE à Anne VANPEENE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothee DEBRUYNE – Eric SMAL à Luc EVERAERE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/119

Objet : Modification du règlement d'usage de la marque « JE SUIS DE FLANDRE ® »

La perte de biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et les crises actuelles placent l'alimentation au cœur des enjeux sociétaux. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à l'origine des ingrédients qu'ils consomment et sont désireux de trouver des produits issus de l'agriculture locale dans leur assiette.

Dans le cadre de sa labélisation en tant que Projet Alimentaire Territorial (PAT) émergent (niveau 1), en août 2021, par le Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure se doit de placer l'alimentation au travers de dimensions économique, sociale et environnementale. En effet, un PAT vise à favoriser la relocalisation/reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation, notamment, dans le dessein de (re)créer du lien entre l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire locale et notamment, entre producteurs/agriculteurs et consommateurs/citoyens.

Dans ce contexte, la création d'une marque locale permettant d'identifier les produits alimentaires cultivés, élevés, récoltés, voir transformés, quand l'outil est disponible, sur le territoire de Flandre Intérieure, s'est vue pertinente. Il s'agit de créer un repère visuel, qui met en lumière le travail de co-construction du cahier des charges avec les acteurs de terrain : agriculteurs, éleveurs, artisans alimentaires.

Ce règlement d'usage, validé à l'occasion du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022, apporte un cadre à tous les (futurs) utilisateurs de la marque « Je suis de Flandre ® ». Il est actuellement ouvert aux exploitants et à leur(s) exploitation(s) localisés en Flandre Intérieure.

Les objectifs inscrits sont : la valorisation de la production et de la transformation locale, la valorisation des circuits courts, la garantie d'une provenance locale (à hauteur de 80%) au consommateur final et la mise en avant du patrimoine agricole et alimentaire de Flandre.

Lors de la Foire agricole d'Hazebrouck de septembre 2022, 18 producteurs ont marqué, par leur présence et leur investissement, un intérêt à être agréé « Je suis de Flandre ® », dès janvier 2023.

L'année 2023 sera donc l'année de lancement de la marque « Je suis de Flandre ® ». L'objectif principal est de faire connaître la marque, auprès des consommateurs, telle un repère pour leurs actes d'achats et auprès des producteurs tel un gage de reconnaissance et de valorisation du travail de la matière agricole locale.

Ainsi, pour cette première année l'utilisation de la marque sera délivrée à ces 18 producteurs déjà « pré-agréés », pour une durée d'un an (année civile 2023). La reconduction du droit d'utilisation sera non tacite.

L'agrément à la marque « Je suis de Flandre ® » sera délivré si :

- l'ensemble des critères sont respectés,
- la visite du site de l'exploitant à donner entière satisfaction,
- l'ensemble des justificatifs demandés ont été fournis,
- l'appréciation globale délivrée par le comité d'agrément est positive,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure n°2021/023 du 16 mars 2021 portant sur la candidature en tant que PAT émergent au Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2020-2021 ;

Vu la décision de dépôt de la marque « Je suis de Flandre » auprès de l'INPI n°2022/112 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure n°2022/088 du 27 septembre 2022 portant sur la validation du règlement d'usage de la marque « Je suis de Flandre ® »

Considérant en tant que territoire reconnu, en août 2021, par le Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt pour son PAT émergent de niveau 1, au travers de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ;

Considérant l'action inscrite au projet du PCAET de la CCFI de mettre en œuvre un projet alimentaire territorial ;

Considérant l'ambition de l'intercommunalité de s'engager dans les transitions agricole, alimentaire et écologique ;

Considérant la volonté de la CCFI d'être exemplaire en matière de relocalisation/reterritorialisation de l'agriculture et l'alimentation, et plus particulièrement pour faire connaître, informer et protéger les productions et initiatives de son territoire ;

Considérant la marque « Je suis de Flandre ® » comme un repère visuel, un gage de confiance pour que le consommateur identifie les produits locaux ;

Considérant l'intérêt de reconnaître le travail et l'implication des producteurs dans la co-construction du cahier des charges de la marque ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser les modifications apportées au règlement d'usage de la marque « Je suis de Flandre », à savoir :
 - o délivrance de l'agrément pour une durée d'un an (année civile 2023),
 - o utilisation de la marque à titre gracieux pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 15 novembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

